

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**KLEENEX® Mousse lavante de luxe pour les
mains – Énergie**

Version 1.3 Date de révision: 27.03.2019 Numéro de la FDS: 100000003177 Date de dernière parution: 12.03.2019
Date de la première version publiée: 16.06.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : KLEENEX® Mousse lavante de luxe pour les mains – Énergie
Code du produit : 6385

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations
déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Soins de la peau

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Kimberly-Clark B.V.
Copernicuslaan 35
Ede
6716 BM
Netherlands
Téléphone : +44 1737 736000
Téléfax : +44 1737 736670
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : sdscontact@kcc.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

: +44 1865 407333
Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
Institut national de recherche et de sécurité (INRS)
+33 1 40 44 30 00

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)
N'est pas une substance dangereuse selon le SGH.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)
Pas une substance ni un mélange dangereux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Mousse lavante de luxe pour les mains – Énergie

Version 1.3 Date de révision: 27.03.2019 Numéro de la FDS: 100000003177 Date de dernière parution: 12.03.2019
Date de la première version publiée: 16.06.2016

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
OBSOLETE - DO NOT USE	68891-38-3 500-234-8	Eye Irrit. 2; H319	>= 5 - < 10
D-glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides	110615-47-9	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Glycerol	56-81-5 200-289-5		>= 1 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas d'inhalation : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.
- En cas de contact avec la peau : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Inutile dans les conditions normales d'utilisation. Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Mousse lavante de luxe pour les mains – Énergie

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.03.2019
1.3	27.03.2019	100000003177	Date de la première version publiée: 16.06.2016

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Produit à haute teneur en eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Le matériel peut créer des conditions glissantes.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.

Indications pour la protection : Mesures préventives habituelles pour la protection contre

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Mousse lavante de luxe pour les mains – Énergie

Version 1.3 Date de révision: 27.03.2019 Numéro de la FDS: 100000003177 Date de dernière parution: 12.03.2019
Date de la première version publiée: 16.06.2016

contre l'incendie et l'explosion l'incendie.

Mesures d'hygiène : inutile dans les conditions normales d'utilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Soins de la peau

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Glycerol	GLYCERIN	VME	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VME (aérosol)	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains
Remarques : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection de la peau et du corps : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Mesures de protection : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Mousse lavante de luxe pour les mains – Énergie

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.03.2019
1.3	27.03.2019	100000003177	Date de la première version publiée: 16.06.2016

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: Pas d'information disponible.
Odeur	: Pas d'information disponible.
pH	: 5.0 - 7.0
Point/intervalle de fusion	: < -2 °C
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: ne forme pas d'étincelles
Pression de vapeur	: similaire à l'eau
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: complètement soluble

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e).

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans des conditions normales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**KLEENEX® Mousse lavante de luxe pour les
mains – Énergie**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.03.2019
1.3	27.03.2019	100000003177	Date de la première version publiée: 16.06.2016

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants:

OBSOLETE - DO NOT USE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral: > 2,000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat, mâle et femelle): >= 2,000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui

D-glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui

Glycerol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Souris, mâle): 23,000 mg/kg
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë
BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): > 2.75 mg/l
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë
BPL: non

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Cochon d'Inde, mâle et femelle): 56,750 mg/kg
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë
BPL: non

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Composants:

OBSOLETE - DO NOT USE:

Espèce: Lapin

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**KLEENEX® Mousse lavante de luxe pour les
mains – Énergie**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.03.2019
1.3	27.03.2019	100000003177	Date de la première version publiée: 16.06.2016

Evaluation: Irritant pour la peau.
Méthode: OCDE ligne directrice 404
BPL: oui

D-glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Irritation de la peau
BPL: oui

Glycerol:

Espèce: Lapin
Méthode: Pas d'information disponible.
Résultat: Pas d'irritation de la peau
BPL: non

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Composants:

OBSOLETE - DO NOT USE:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Corrosif

D-glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Corrosif
BPL: oui

Glycerol:

Espèce: Lapin
Evaluation: Pas d'irritation des yeux
Méthode: Pas d'information disponible.
Résultat: Pas d'irritation des yeux
BPL: non

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**KLEENEX® Mousse lavante de luxe pour les
mains – Énergie**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.03.2019
1.3	27.03.2019	100000003177	Date de la première version publiée: 16.06.2016

Composants:

OBSOLETE - DO NOT USE:

Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: Pas un sensibilisateur de la peau.

D-glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides:

Type de Test: Test de Buehler
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL: oui

Glycerol:

Type de Test: Test de Draize
Voies d'exposition: Dermale
Espèce: Humain
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Produit:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

Composants:

Glycerol:

Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Composants:

Glycerol:

Espèce: Rat, (mâle et femelle)
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 24 mois
Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité pour la reproduction

Produit:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**KLEENEX® Mousse lavante de luxe pour les
mains – Énergie**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.03.2019
1.3	27.03.2019	100000003177	Date de la première version publiée: 16.06.2016

Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la
- Evaluation reproduction

Composants:

Glycerol:

Incidences sur le : Type de Test: Etude sur deux générations
développement du fœtus Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 2000 milligramme par kilogramme
Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Produit:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Le produit ne contient aucune substance qui soit considérée comme dangereuse pour la santé à la concentration présente.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

OBSOLETE - DO NOT USE:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 25 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Mousse lavante de luxe pour les mains – Énergie

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.03.2019
1.3	27.03.2019	100000003177	Date de la première version publiée: 16.06.2016

D-glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 2.95 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: Testé selon la directive 92/69/CEE.
BPL: oui
- Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 12.5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: Pas d'information disponible.
BPL: oui
- CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: Pas d'information disponible.
BPL: oui
- CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 25 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: Pas d'information disponible.
BPL: oui
- CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: Pas d'information disponible.
BPL: oui

Glycerol:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 54,000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: Pas d'information disponible.
BPL: non
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,955 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: Pas d'information disponible.
BPL: non

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

- Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**KLEENEX® Mousse lavante de luxe pour les
mains – Énergie**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.03.2019
1.3	27.03.2019	100000003177	Date de la première version publiée: 16.06.2016

Composants:

D-glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Glycerol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

OBSOLETE - DO NOT USE:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 1.22

D-glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: <= -0.07

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les
compartiments
environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique
supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**KLEENEX® Mousse lavante de luxe pour les
mains – Énergie**

Version 1.3 Date de révision: 27.03.2019 Numéro de la FDS: 100000003177 Date de dernière parution: 12.03.2019
Date de la première version publiée: 16.06.2016

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

REACH : Ce mélange ne contient que des composants qui ont été soumis à un pré-enregistrement conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Mousse lavante de luxe pour les mains – Énergie

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.03.2019
1.3	27.03.2019	100000003177	Date de la première version publiée: 16.06.2016

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Skin Irrit. : Irritation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**KLEENEX® Mousse lavante de luxe pour les
mains – Énergie**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.03.2019
1.3	27.03.2019	100000003177	Date de la première version publiée: 16.06.2016

titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

Adelya, Terre d'Hygiène